REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

COMPETITION DE CLUBS 3x3

ORGANISATION GENERALE DE LA COMPETITION DE CLUBS 3x3

Article 1 : La Compétition de Clubs 3x3 FFBB

La Compétition de Clubs 3x3 FFBB est accessible à tous les clubs, formés en associations sportives et affiliés à la FFBB.

Article 2 : Calendrier

La Compétition de Clubs 3x3 FFBB se déroule à partir du 1er septembre jusqu'au 30 juin en deux phases :

- Les « Séries 3x3 de Département », organisées par les Comités Départementaux, à partir du 1er septembre jusqu'au 30 avril ;

- Le « Master 3x3 de Région », organisé par les Ligues Régionales sur une journée entre avril et juin, regroupe les meilleures équipes de la phase des « Séries 3x3 » de chaque Comité Départemental.

En plus du format prévu à l'article 3, les Comités Départementaux peuvent proposer également une finale départementale pour définir le champion départemental.

Cette finale se déroule avant le terme de la saison sportive en cours, dans les conditions fixées par le Comité Départemental, et dans le respect du présent règlement.

Article 3 : Format & organisation des Séries 3x3 de Département

3.1. Format des Séries 3x3 de Département

Chaque Comité Départemental organise ses « Séries 3x3 de Département ».

Au minimum 4 équipes engagées par catégorie, pas de maximum.

Les Séries 3x3 de Département comportent plusieurs Stops. L'organisation des Stops est répartie sur une période de 4 mois minimum.

Chaque Stop se déroulera sous forme de tournoi incluant toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.

L'engagement des équipes et la saisie des résultats de chaque Stop est obligatoire sur FBI.

3.2. Organisation des Séries 3x3 de Département

Chaque Stop des « Séries 3x3 de Département » donne lieu à un classement.

Les points sont attribués comme suit :
- Vainqueur du Stop = 10 points ;
- Deuxième = 8 points ;
- Troisieme = 6 points ;
- Quatrieme = 4 points.
- Cinquième = 2 points
- forfait / disqualification : 0 point

En cas d'égalité application de l'article 7 des règlements sportifs généraux.

Article 4

A l'issue de l'ensemble des Stops, le classement général des « Séries 3x3 de Département » est établi.
Une deuxième phase sera organisée : les équipes classées 1 à 3 à l'issue de la 1ère phase se rencontrent sur un dernier stop dont le vainqueur sera déclaré champion de Saône et Loire.

Article 5 : Equipes à égalité

Egalité à la fin de la phase départementale des « Séries 3x3 de Département » :

En cas d'égalité de deux équipes ou plus, elles seront départagées et classées en fonction de leurs meilleurs résultats sur l'ensemble des Stops (Nombre de 1ere places, de 2ième places, etc…).

Article 6 : Finances

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.

Article 7 : Engagements

Chaque club désirant participer aux Compétitions de Clubs 3x3 FFBB adresse l'engagement de chacune de ses équipes au Comité Départemental et s'acquitte des droits financiers.

Chaque Comité Départemental est libre de fixer la date limite de dépôt des engagements.

Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories ou plusieurs équipes dans une même catégorie dans ce dernier cas, elles peuvent être engagées dans la même poule.

Sous réserve de l'accord du Comité Départemental, une équipe peut rejoindre la Compétition en cours tout au long de la phase des « Series 3x3 de Département ». Elle marque alors zéro point sur les stops auxquels elle n'a pas participé.

Article 8 : Catégories et surclassements

8.1. Catégories

La Compétition de Clubs 3x3 FFBB est proposée aux catégories suivantes :

- U13 Garçon et Fille (mixité possible) ;
- U15 Garçon et Fille (mixité possible) ;
- U18 Homme et Femme ;
- Seniors Homme et Femme ;

8.2. Surclassements

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le titre IV des Règlements Généraux.

Pour les surclassements en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans la catégorie d'âge, la date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

Article 9 : Roster et Capitaine

Roster pour la Compétition de Clubs 3x3 :

Chaque équipe engagée dans la Compétition de Clubs 3x3 est composée d'un Roster de quatre joueurs minimums et de sept joueurs maximums.

Si le Roster comporte moins de sept joueurs, il est possible pour le club, tout au long de la saison, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver à un maximum de sept.

Le Roster de chaque équipe engagée ainsi que toutes modifications ultérieures doivent être obligatoirement saisis sur FBI.

Le Comité Départemental valide le Roster au plus tard sept jours avant le début du prochain Stop.

Aucune modification du Roster n'est possible entre le dernier Stop des Series 3x3 de Département et le Master 3x3 de Région.

Chaque équipe doit désigner un Capitaine d'équipe.

Roster pour un Stop :

Lors de chaque Stop des Series 3x3 de Département et lors du Master 3x3 de Région, seuls quatre joueurs issus du Roster validé peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début du Stop.

La désignation des quatre joueurs doit être saisie sur FBI.

Article 10 : Licences

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer à la compétition de clubs 3x3 FFBB.

Tout entraineur, ref, superviseur 3x3, correspondant 3x3/Event Maker doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer à la compétition de clubs 3x3 FFBB et d'y exercer cette fonction.

L'extension Joueur Compétition peut être complétée par une Autorisation Secondaire de Territoire (AST), sous réserve des conditions prévues à l'article 416 des Règlements Généraux de la FFBB, et dans la limite de deux (2) AST par équipe.

Article 11 : Référent 3x3 Club (Mars 2022)

Chaque club doit avoir un Référent 3x3 identifié lors de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre la fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge le suivi de la Compétition de Clubs 3x3 pour son club.

Article 12 : Les actions du Comité Départemental

Le Comité Départemental enregistre les inscriptions et organise via les clubs inscrits les Stops des Séries 3x3 de Département.

A la fin de la phase des Séries 3x3 de Département, le Comité Départemental transmet son classement à la Ligue Régionale pour la constitution de la phase Master de Ligue.

Référent 3x3 Comité : **Bastien BERTHEAU**

Ses missions sont les suivantes :
- Former et renseigner les Référents 3x3 Clubs
- Permettre la saisie des informations (date, Roster etc.) et les résultats de chaque Stop sur FBI.

Article 13- Réservé

Article 14 : Conditions d'organisation d'un Stop

14.1. Ballons

Les Stops doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).

14.2. Lieu de pratique et horaires

Chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.

Les clubs affiliés à la FFBB doivent, dès que possible et au plus tard 10 jours avant la rencontre prévue, aviser le Comité Départemental et les adversaires de l'adresse exacte du lieu où se dispute la rencontre, ainsi que le moyen d'y accéder.

Pour les seniors les Stops peuvent se dérouler en semaine ou le week-end.

L'horaire est fixé par l'équipe qui reçoit. Cet horaire doit être communiqué au moins une semaine avant aux autres équipes, ainsi qu'au comité départemental.

Article 15. Réservé

Article 16: Forfaits, retard et perte par défaut

16.1. Forfaits

Une équipe qui déclare forfait pour la journée se voit attribuer 0 point pour la journée concernée et devra payée l'amende prévue dans les dispositions financières.

16.2. Retard

Au-delà de 15 minutes, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer au Stop des Séries 3x3 de Département et se verra attribuer 0 points au classement du Stop.

16.3. Perte par défaut

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut.

16.4. Nombre de joueur insuffisant

Une équipe composée de moins de trois joueurs ne peut participer à un Stop. Elle est classée dernière de la Poule.

16.5. Blessure

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

Article 17 : Sanctions

17.1. Disqualification de joueurs

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour le Stop.

Le Référent 3x3 du club recevant notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le référent du Comité Départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale compétente.

17.2. Sanctions disciplinaires

Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de la Compétitions de Clubs 3x3, de Superleague ou Juniorleague.

Article 18 : Réclamations

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Référent 3x3 du club recevant, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.